



# L'Emancipateur n°28

Bulletin du Syndicat Départemental de l'Education Nationale du Cantal

**FERC/CGT**

Contact : Franck Lacrampe

Tél : 04 71 48 27 89

Permanence à l'Union Départementale les lundi et jeudi après midi à partir de 14h

[Cgteducation15@gmail.com](mailto:Cgteducation15@gmail.com)

## EDITO

### LA RENTREE DANS L'EDUCATION NATIONALE : LE CHANGEMENT C'EST POUR QUAND?

Nous sommes nombreux à aspirer au changement tant annoncé par notre président pendant sa campagne électorale. Même si quelques mesures ont été prises comme le coup de pouce au SMIC et la majoration de l'allocation de rentrée scolaire, globalement le compte n'y est pas. Les ROMS, eux n'ont connu aucun changement.

Le retour de la retraite à 60 ans n'est pas à l'ordre du jour sauf pour une minorité de salariés aux carrières déjà très

longues. Les licenciements boursois continuent pendant que nos ministres trinquent à la santé des patrons aux universités d'été du MEDEF.

Dans l'Education Nationale cette rentrée ressemble bien aux précédentes, Ce ne sont pas les 1000 postes restitués au niveau national ( 3 pour le Cantal) qui changent la donne.

Les classes sont toujours surchargées; les options supprimées en lycée ne sont pas rétablies.

Les évaluations en primaire, pourtant tant décriées ne semblent plus remises en cause.

L'avenir de l'EREA d'Aurillac est tout aussi incertain ainsi que celui du lycée professionnel de Mauriac.

L'enseignement professionnel d'une manière générale a souffert d'une manière très ciblée des suppressions de postes l'an passé.

Les RASED (Réseaux d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficultés) massacrés par le gouvernement précédent sont encore démantelés.

Les conditions des professeurs remplaçants ne s'améliorent pas. Nombreux sont ceux qui parcourent

le Cantal pour exercer sur deux ou trois établissements souvent très éloignés.

La formation des enseignants est quasi inexistante. Le sort de l'IUFM en dépend : rappelons qu'à cette

rentrée le master Métier de l'Education disparaît d'Aurillac, et avec lui, les étudiants qui choisissaient de venir préparer leur concours d'enseignants dans notre Ville.

Il est vrai que ce gouvernement ne peut pas réparer toute la casse de l'équipe précédente en quelques mois mais y-a-t-il de sa part une grande volonté d'agir?

En tout état de cause nous devons rester vigilants.

A la Cgt nous continuons la lutte car :

**LE CHANGEMENT C'EST URGENT!**

Daniel Chèze

## NOS ELUS ET MANDATES

### ACADEMIE :

**CAPA (Commission Administrative Paritaire) :**

#### Certifiés :

**Titulaire : Hélène DEMANGEAT  
Suppléant : Frédéric CAMPGUILHEM**

#### PLP :

##### Titulaires :

**Michel GRANGIER  
MARIE GAGLIONE  
PASCAL MARTINEZ**

##### Suppléants :

**Laurianne RIEUTORT  
Karine MILLEN  
David MARQUES**

**CCP (Commission Consultative Paritaire – non titulaires enseignants)**

**Marlène CHAMART  
Didier SOUMIER**

### CANTAL :

**CTSD (Comité Technique Spécial Départemental)**

**Titulaire : Véronique GRIMAL  
Suppléant : Franck LACRAMPE**

**CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale)**

**Titulaire : Véronique GRIMAL  
Suppléant : Fabrice LALLEMAND**

**CHSCT (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail)**

**Titulaire : Franck LACRAMPE  
Suppléant : Renaud CHIFFRE**

En savoir plus :

[www.unsen.cgt.fr](http://www.unsen.cgt.fr) (site national)

<http://ursencgt.free.fr> (site régional)

[www.cgt15.fr](http://www.cgt15.fr) (site départemental)

## AVS- AED : PRECAIRES MAIS NON SANS DROITS

Les AVS-Aed sont des emplois précaires. Leur contrat est renouvelé tous les ans, pour une durée maximale de 6 ans dans le meilleur des cas. De plus lorsqu'ils sont affectés dans une école primaire ils se trouvent isolés, donc vulnérables et souvent désarmés pour se défendre face à l'administration. Comment faire quand celle-ci ne respecte pas ses obligations lors d'un renouvellement de contrat? Une Aed en poste dans une école a malheureusement vécu cette situation à la rentrée 2011. Après lui avoir proposé le renouvellement de son contrat à plein temps, le collègue employeur le lui a modifié quelques jours après la rentrée pour le transformer en mi-temps. C'était à prendre ou à laisser; 50% ou rien! La stupeur passée au bout de quelques semaines, notre camarade ayant pris la mesure du préjudice subi a décidé de demander répara-

tion. Avec l'aide et les conseils de la **CGT Educ'action** elle a déposé un recours après du collègue. Finalement, après négociation, l'administration a reconnu que la transformation du contrat de travail de plein temps à mi-temps constitue une atteinte aux droits acquis de Mme XXXXXX et a donc réparé le préjudice subi. Notre collègue vient de percevoir un rappel de salaire correspondant au mi-temps qu'elle avait perdu durant l'année scolaire précédente. **BELLE VICTOIRE !**

**Quand on s'organise on peut faire valoir ses droits et gagner.**

*La CGT Educ'action a depuis le début dénoncé le caractère précaire de ces types de contrats ( EVS, AVS, CUI...). Elle demande toujours l'affectation de ces personnels sur des emplois pérennes avec de véritables statuts de fonctionnaires.*

**D. CHEZE**

### Conditions de rentrée à Duclaux

Ce sont finalement 8 seconde qui seront ouvertes cette rentrée, après une DGH calculée dans un premier temps sur une base de 6 classes. Engagement avait été pris l'an passé par Mme le Recteur de respecter scrupuleusement les vœux des élèves de troisième pour leur affectation en seconde sur le Cantal. Cet engagement a conduit le Rectorat à nous ouvrir finalement 8 classes de seconde, alors que nous n'en demandions que 7, mettant injustement en difficultés d'autres lycées du département. Malheureusement, le calendrier des mutations étant ce qu'il est, des postes ont été supprimés : **1 en EPS, 1 en SVT, 1 en lettres modernes, 1 en histoire-géographie**. De plus, des compléments de services en allemand et en SES placent deux collègues à cheval sur deux établissements. Une partie des moyens supprimés a dû être comblée par des moyens provisoires et des heures supplémentaires pour assurer les enseignements en seconde. Des TZR et contractuels ont ainsi été mobilisés en SVT, en lettres modernes et en histoire-géographie. Après des mois d'une mobilisation importante et fructueuse, la rentrée a pu se dérouler avec plus de sérénité, autour d'une équipe de direction en partie renouvelée. Néanmoins, nous regrettons amèrement la situation des collègues dont le poste a été injustement supprimé, et dont les services se trouvent aujourd'hui assurés par des collègues précaires.

**Fabrice LALLEMAND**

**2**

## FORMATION DES PROFESSEURS STAGIAIRES A LA RENTREE 2012

La circulaire du 3 juillet fait bien la distinction entre stagiaires professeur des Ecoles, et stagiaires du second degré. Pour les premiers, elle esquisse un vague plan de formation composé d'un seul volet : deux premiers mois durant lesquels le stagiaire et le tuteur se déplacent alternativement dans la classe de l'autre. Un titulaire remplaçant assurant par ailleurs l'absence de l'un et de l'autre en prenant sa classe en charge. « Des stages filés » compléteront cette formation tout au long de l'année. Avec un descriptif aussi indéterminé, il est clair que chaque

Inspection d'Académie a été tenue d'inventer son propre plan de formation. Sur le Cantal les choses se passeront donc en réalité ainsi : les stagiaires commenceront leur année par deux semaines de stages dans la classe de leur tuteur qu'ils retrouveront pendant trois semaines, après avoir passé une semaine en formation à l'IUFM. A la rentrée des vacances de Toussaint, ils doivent prendre en charge leur propre classe, et alterner avec des semaines de formations à l'IUFM. Problème, et même énorme problème : il existe seulement 5 postes bloqués alors qu'il y a 14 stagiaires à caser ! Les 9 stagiaires sans classe propre seront donc affectés sur des postes de brigadistes, en espérant qu'ils auront effectivement des

remplacements de longue durée à effectuer. Sur quels critères le DASEN choisira-t-il les 5 heureux élus ? Mystère. Les autres stagiaires auront-ils effectivement une classe en responsabilité ? Mystère de nouveau. Quoiqu'il en soit, les stagiaires alterneront jusqu'en juin entre stage

en responsabilité dans leur classe (s'ils ont la chance d'en avoir une) et formation IUFM. Pour les stagiaires du secondaire les choses seront objectivement plus lourdes. 3 pauvres heures de décharge horaire et journée libérée dans leur emploi du temps sont sensées leur permettre d'apprendre le métier lors d'une formation de 6 heures, dont le contenu reste à ce jour

indéterminé. Leur conditions de rentrée dans la fonction seront assurément pénibles. Tout ceci donne encore l'impression que le métier d'enseignant n'a pas besoin d'être appris. A cela s'ajoute la discrimination dont les stagiaires anciennement contractuels seront victimes : pas de décharge pour eux, car la circulaire considère que puisqu'ils ont « une forte expérience » du métier, cette dernière les prive du droit d'être formés. La formation des stagiaires du secondaire est donc un des gros chantier du nouveau Ministre.



FRANCK LACRAMPE

## Duclaux et Monnet/Mermoz : LA GUERRE DES LYCEES PUBLICS AURA-T-ELLE LIEU AURILLAC?

En toute fin d'année scolaire la nouvelle tombait. Le lycée Emile Duclaux, dont la structure avait été menacée quelques mois auparavant par l'annonce de mesures de carte scolaire particulièrement cruelles, enregistrait, à l'issue de la dernière phase du processus d'inscription des élèves de collège en seconde, un accroissement considérable de son recrutement pour la rentrée 2012. Les prévisions qui avaient été faites, avec les outils statistiques habituellement fiables, étaient totalement prises en défaut, ce dont on aurait pu se réjouir si cela ne s'était pas traduit par une lourde contrepartie payée par l'autre lycée public du bassin aurillacois. Les représentants des personnels du lycée Monnet Mermoz, apprenaient en effet, dans les jours qui suivaient la tenue des commissions d'affectation, que le nombre d'élèves dont les familles avaient fait le choix d'inscrire leurs enfants dans l'Etablissement atteignait à peine 214, alors qu'il avait été prévu aux alentours de 250. De son côté le Lycée Duclaux avait l'heureuse surprise d'attirer à lui 279 premiers vœux. L'année précédente le même établissement accueillait 210 élèves en seconde. Au regard des critères de l'ancienne administration lancée à la chasse aux postes d'enseignants, un tel niveau de recrutement aurait pu à l'époque justifier la suppression d'une seconde, mais le Lycée Duclaux a pourtant pu compter sur le maintien de 7 divisions de seconde à la rentrée 2011. Courant juin, les représentants des personnels de Monnet Mermoz ont rencontré le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN, anciennement IA) pour lui demander une explication relativement à ce qui leur paraissait être un dysfonctionnement du processus d'orientation des élèves de troisième, et réclamer le maintien des moyens pour la future rentrée, soit 7 divisions de seconde, réclamation d'autant plus légitime que le nombre d'élèves ayant fait vœux de venir poursuivre leur

scolarité à Monnet Mermoz, était légèrement supérieur (214) à celui des élèves qui avaient effectué leur rentrée à Duclaux (210) en 2011. A situation semblable, traitement semblable ? Sur ce second point, le DASEN a rapidement laissé entendre que Monnet Mermoz ne pourraient compter sur la même largesse que celle dont, l'an passé Duclaux avait bénéficié. Premier trouble : le traitement des deux établissements du bassin d'Aurillac semble obéir à une logique partisane, et être marqué par une criante iniquité, d'origine institutionnelle. Second trouble : nous apprenions lors du même entretien, par la bouche du DASEN, que l'attractivité extraordinaire du lycée Emile Duclaux en cette fin d'année, était effectivement liée à un dysfonctionnement. C'est la nature de ce dysfonctionnement qui nous interroge encore aujourd'hui. Pour la saisir, il convient d'indiquer une importante règle du jeu à laquelle se prêtent habituellement les familles des élèves de troisième lorsqu'elles remplissent leur dossier d'orientation. Ces dernières doivent émettre au minimum deux vœux en les hiérarchisant selon un critère de préférence. Cette règle permet d'aiguiller, en cas de déséquilibre des flux entre les deux lycées du bassin, et afin de ne pas mettre en danger la stabilité des structures, des élèves vers l'établissement correspondant à leur second vœu. Or, étrangement, cette année, l'immense majorité des élèves affectés à Duclaux n'ont émis qu'un seul vœu, rendant impossible, selon le DASEN, leur aiguillage vers Monnet. Il y a deux ans, la même procédure de rééquilibrage avait joué en faveur de Duclaux, puisqu'une vingtaine d'élèves qui avait choisi Monnet en premier vœu, avaient été finalement affectés sur Duclaux, correspondant à leur second vœu. Rien de scandaleux dans cette procédure puisque les deux structures ont des filières communes, ce qui permet à l'élève de, malgré tout, suivre un cursus qu'il avait choisi,

même si ce n'est pas dans l'établissement où il l'avait choisi. Rien de scandaleux donc, mais à condition que les deux établissements puissent équitablement en bénéficier tour à tour selon les circonstances. Mais là aussi, deux poids deux mesures semble-t-il. Car aucun réajustage n'aura lieu en faveur de Monnet Mermoz. Et dans le cas présent, l'absence d'un second vœu a joué un rôle crucial. La question est



**Lycée Emile Duclaux**

pourquoi autant de familles n'ont-elles pas émis de second vœu alors que pourtant le document qu'elles ont à restituer lors de la procédure d'orientation exige qu'on renseigne un second vœu ? Cela est d'autant plus étonnant que c'est chose très inhabituelle dans cette proportion. En effet, le professeur principal chargé de guider l'élève pendant son parcours d'orientation en classe de troisième a pour fonction normale de veiller au bon déroulement de toute la procédure, sous l'autorité de son Chef d'Etablissement : une partie des professeurs principaux et des Principaux de Collèges du bassin d'Aurillac a-t-elle sciemment invité les élèves à n'émettre qu'un seul vœu, et, de plus, un vœu en faveur de Duclaux ?



**Lycée Monnet Mermoz**

C'est l'hypothèse émise par le DASEN. Ce dernier s'était engagé au moment de l'entretien à diligenter une enquête pour la confirmer ou l'infirmer. Nous l'interrogerons prochainement. Mais s'il s'avérait qu'il avait raison, la question se poserait encore de la conduite de certains de nos collègues de Collèges : conduite irresponsable, car elle a pour résultat de menacer désormais la

structure de Monnet Mermoz, mais aussi l'intérêt des élèves eux-mêmes qui ne seront pas tous à leur place à Duclaux. Pourquoi une telle conduite, si tel est effectivement le cas : fallait-il « sauver Duclaux » même au prix d'un préjudice porté à l'autre lycée de la ville, celui qu'on appelle encore « le Tech », génération après génération, même au prix du sacrifice de l'intérêt réel des élèves ? Fallait-il donc, dans l'esprit de quelques uns, « sauver Duclaux » à tout prix ? On voit bien alors ce que réveille ce genre d'incident : la rivalité plutôt que le désir d'organiser des complémentarités. Nous l'avons bien senti,

au dernier Conseil d'Administration du Lycée Monnet Mermoz, et encore, il y a quelques jours lors de la journée de prérentrée. Nul doute que dans quelques années, selon cette même logique d'affrontement, les choses pourront s'inverser, et ainsi de suite, *ad vitam eternam*. Les rapports de forces sont instables par nature. Ce sera à qui sait le mieux y faire pour influencer l'opinion locale. Ce mouvement de va et vient engendrera sans fin la même angoisse de la carte scolaire, les élèves en feront les

frais, leur projet d'orientation sera inévitablement perturbé et faussé par ces jeux d'influences. Il faut rationaliser le processus d'orientation ce qui est bien différent de toute démarche guerrière assujettie à une logique des passions. Est-ce possible ? Nous savons que des représentations traditionnelles nous précèdent, et constituent de

tenaces préjugés transmis de père en fils, et qui jouent un rôle déterminant

dans l'orientation des élèves : les bons élèves doivent aller à Duclaux, où ils trouveront les meilleures conditions pour confirmer leur excellence supposée. Les élèves moyens doivent aller à Monnet, ils y trouveront un « accompagnement » qui fait défaut à Duclaux. Que les mauvais élèves aillent à Mermoz !

« Lycée de l'élite » contre « lycée d'accompagnement ». Lycée bourgeois contre lycée des classes populaires. Lycée des humanités, contre lycée à la pointe de la culture technique. Il y a du vrai dans ces représentations, mais elles sont caricaturales : il y a d'excellents élèves à Monnet, et des élèves qui trouvent l'accompagnement dont ils ont besoin auprès des enseignants de Duclaux. On enseigne les langues anciennes à Duclaux, mais on enseigne aussi la philosophie dans les séries technologiques à Monnet. Les choses sont donc infiniment plus nuancées que ne le suggèrent les représentations caricaturales portées par la vieille tradition locale qui nous a tous précédé. Il n'est pas bon qu'une classe sociale puisse avoir le sentiment d'être destinée à un établissement en particulier. Nous n'abolirons probablement pas ces préjugés, évitons au moins de les relayer dans les discours que nous tenons sur nos propres établissements, et dans nos pratiques profes-

sionnelles. L'incident dont le lycée Monnet Mermoz a subi le préjudice en fin d'année a donc des racines profondes. Il y a eu un dérapage dans la procédure d'orientation de 2012. Orienter les élèves ce n'est pas sauver tel ou tel établissement. Nous verrons si les Services Académiques seront à l'avenir plus à même de garantir la rationalité d'un processus dont la responsabilité leur incombe. Nous verrons aussi s'ils tiendront compte lors de la prochaine carte scolaire du caractère exceptionnel de cette fin d'année. Notons encore qu'il existe d'autres lycées dans le Cantal, au-delà d'Aurillac et qu'il y a fort à parier qu'ils auraient aussi à souffrir d'une lamentable guéguerre. Et rappelons pour finir, que Duclaux et Monnet Mermoz sont deux lycées publics, ce qui rend encore plus insupportable cette relation de concurrence.

Franck LACRAMPE

### **CARTE SCOLAIRE : LE COMPTE N'Y EST PAS.**

Le nouveau ministre V. Peillon a attribué 25 postes 1er degré à l'académie de Clermont, et le Cantal en a obtenu... 3. Lors du rassemblement intersyndical du 25 juin nous avons évalué à 40 postes, les besoins du département pour reconstruire l'école publique sacrifiée depuis des décennies. Résultats: encore des suppressions de postes et même une fermeture d'école et quelques ouvertures, décidées par le Directeur Académique Services de Education Nationale (l'ancien I.A.) :

Ferrière-st-Mary, fermeture de l'école à classe unique.

Thiézac/St-Jacques-des-Blats, moins un demi poste.

RASED, moins 5 postes spécialisés.

transformation de 2 postes d'accompagnement des "enfants du voyage".

restructuration des postes d'animateurs TICE et EMALA, moins 4 postes.

conseillers pédagogiques, moins 2 postes.

décharges de direction, moins 2 demi postes à Marmiers et aux frères Delmas (Aurillac).

Total: 14,5 postes en moins compensés par 7,5 ouvertures (solde négatif de - 7 ) avec 7 demi postes à Maurs, Labrousse, Parlan, Boisset, Velzic, Riom et Ydes; 1 poste à St-Cernin, 1 à Allanche et 1 brigade Aurillac (ce sont les 3 moyens supplémentaires du plan Peillon); et 3 quarts de postes de décharges syndicales.

**Patrick BEC**

## L'autonomie de l'Ecole en question

En règle générale le Conseil de Maître, avec le Directeur de l'Ecole répartissent les élèves en fonction de l'âge des enfants dans les différentes classes. Les classes sont ensuite attribuées en fonction du choix des enseignants, collégalement, collégialité dans laquelle opère habituellement une règle coutumière qui fait prévaloir le critère de l'ancienneté des enseignants dans l'Ecole. Telle est la procédure normale sur laquelle se calque l'opération de composition et d'attribution des classes en fin d'année scolaire.

Il est malheureusement possible que cette procédure soit perturbée par certaines pressions extérieures. Les parents par exemple peuvent émettre un avis contradictoire sur les répartitions de classes entre les enseignants de l'Ecole, et réclamer tel ou tel enseignant pour leurs enfants. Le bureau du Directeur de l'Ecole peut devenir le lieu où viennent ainsi s'exprimer des doléances en matière, et s'exercer un pouvoir, qui, sur un plan strictement juridique est sans légitimité, puisque l'organisation de la rentrée est placée en droit sous l'autorité de l'équipe pédagogique. Que ces tentatives existent ne constituent pas en soi un problème. Elles le deviennent dès lors que le Directeur de l'Ecole leur prête une oreille attentive, et perd de vue, au nom d'un certain clientélisme, l'autonomie de

principe de son Ecole. C'est alors la porte ouverte à l'arbitraire des pressions extérieures, et l'on peut tout imaginer, dès lors que les principes de fonctionnement de l'Ecole, assurant son indépendance idéologique à l'égard de la société civile et de la diversité des forces qui s'y rencontrent, sont ainsi bafoués. On peut surtout imaginer que tel ou tel enseignant puisse être victime de la perception arbitraire et subjective que certains parents pourront avoir de ses méthodes. Dès lors c'est le principe de sa liberté pédagogique qui est remis en question. Ceux qui ne sont par définition pas compétents en matière de pédagogie, se mettent à faire la leçon à ceux qui, au contraire sont des professionnels formés et régulièrement validés dans leurs fonctions par le corps de l'Inspection, seul organe compétent en matière d'évaluation pédagogique de l'enseignant. Rappelons en outre qu'un Directeur d'Ecole n'est pas le supérieur hiérarchique de ses collègues enseignants dans l'Ecole, et que par conséquent imposer à l'enseignant une décision qui serait en réalité celle des parents constituerait donc une double faute de sa part : un abus de pouvoir, ainsi qu'un acte de clientélisme remettant en question l'indépendance de principe de l'Ecole.



# AGENDA

## **CENTENAIRE DE L'UNION DE- PARTEMENTALE DE LA CGT:**

**vendredi 21 septembre**

### **Halle de LESCUDILLIERS:**

**18h30 :** Rencontres, échanges, débats, buvette et casse-croûte

**21h :** 3 concerts gratuits, avec Les Marchands d'cailloux, Noir sur Blanc et Nawak.

### **le 9 octobre:**

journée d'action européenne  
pour l'industrie:

Une action est prévue en fin  
d'après midi entre la Mairie  
et la Préfecture

## **Campagne pour les élections dans les TPE (Très petites entreprises)**

### **La CGT installera un barnum à :**

- **Vic sur Cère le 26/10**
- **Riom es Montagnes le 31/10 et le même jour l'après midi à Ydes**
- **Mauriac le 8/11**
- **Mauris le 15 novembre au matin, et à Arpajon Sur Cère l'après-midi**
- **Saint Flour le 20 novembre**
- **Aurillac le 27 novembre**